

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

NEUVIÈME LÉGISLATURE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990 - 1991

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 octobre 1990.

AVIS

PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES (1) SUR LE PROJET DE **loi de finances pour 1991** (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627),

TOME V

DÉFENSE

RECHERCHE ET INDUSTRIE D'ARMEMENT

PAR M. JEAN-GUY BRANGER,

Député.

(1) La composition de cette commission figure au verso de la présente page.

Voir le numéro : 1635 (annexe n° 39).

Lois de finances.

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
REUNION LEGISLATIVE
PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

La commission de la défense nationale et des forces armées est composée de :

MM. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président ; Jean Gatel, Jean-Yves Le Drian, Arthur Paecht, vice-présidents ; Jean Briane, Freddy Deschaux-Beaume, Joseph-Henri Maujoüan du Gasset, secrétaires ; MM. Jean-Yves Autexier, Pierre Bachelet, Claude Barande, Jacques Baumel, Pierre de Benouville, Christian Bergelin, André Berthol, Jean-Michel Boucheron (Charente), Loïc Bouvard, Jacques Boyon, Jean-Guy Branger, Jean Brocard, Albert Brochard, Michel Cartelet, Bernard Cauvin, Hervé de Charette, Guy-Michel Chauveau, Daniel Colin, Jean-Yves Cozan, Mme Martine Daugreilh, MM. Jean-François Delahais, Jean-Claude Dessein, Yves Dollo, Paul Duvaleix, Laurent Fabius, François Fillon, Georges Frêche, Edouard Frédéric-Dupont, Claude Gaits, Claude Galametz, Bertrand Gallet, Henri de Gastines, Jacques Godfrain, Joseph Gourmelon, Hubert Gouze, Jean Guigné, Roland Huguet, Jacques Huyghues des Etages, Gérard Istace, Alain Journet, Jean Kiffer, Jacques Lavédrine, Jean-Claude Lefort, Bernard Lefranc, Georges Lemoine, Marius Masse, Pierre Mauger, Pierre Merli, Georges Mesmin, Philippe Mestre, Charles Miossec, Louis Pierna, Robert Poujade, Daniel Reiner, Lucien Richard, Jean Rigal, Jacques Rimbault, Michel Sainte-Marie, Jean-Pierre Santa Cruz, Christian Spiller, Edmond Vacant, Emile Vernaudeau, Michel Voisin, Aloyse Warhouver, Jean-Jacques Weber, Pierre-André Wiltzer.

TOME V

DÉFENSE

RECHERCHE ET INDUSTRIE D'ARMEMENT

PAR M. JEAN-GUY BRANGER

Député

Pour faire face à la diminution d'activité, la société Dassault Aviation a mis en place deux plans sociaux en 1986 et 1987. En parallèle et afin d'améliorer sa compétitivité, elle a entrepris une opération de restructuration industrielle concernant des transferts de moyens et de personnels et entraînant la fermeture de quatre sites.

La poursuite de la décroissance des activités en 1988 et 1989 a rendu nécessaire une nouvelle diminution d'environ 900 personnes qui s'est traduite par la fermeture de l'établissement de Toulouse Colomiers, supprimant ainsi les dernières redondances entre les sites industriels de la société. Sur un effectif total de 1 460 personnes, 1 360 étaient déjà reclassées au 31 mars 1990. Conformément au plan social, la société s'était engagée à ce qu'il n'y ait aucun licenciement sec.

Les principaux programmes menés en coopération sont : l'Atlantique 2 avec la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et l'Allemagne, l'Alpha jet avec Dornier. Une coopération technique est conduite avec l'Inde sur le programme LCA d'avion de combat léger polyvalent monomoteur ainsi qu'avec la Yougoslavie sur le programme YCA d'avion de combat polyvalent monomoteur.

La stratégie de développement de la société Dassault Aviation repose sur quatre axes principaux :

- maintien d'un niveau élevé d'études amont permettant de conforter le niveau technologique acquis par l'entreprise ;
- amélioration du Mirage 2000 afin de satisfaire les besoins exports des prochaines années ;
- développement du programme ACT sur lequel se mobilise l'ensemble des bureaux d'études de la société ;
- effort d'autofinancement d'environ un milliard de francs par an qui s'ajouteront aux financements prévus par l'Etat.

C. - *Matra Défense.*

L'année 1989 a été marquée par la filialisation des activités défense et espace de Matra, se traduisant par la création des sociétés Matra Défense et Matra Espace, la société Matra n'ayant plus qu'une activité de holding à compter du 1^{er} juillet 1989.

Le chiffre d'affaires global de Matra Défense s'est monté en 1989 à 4,6 milliards de francs, la société ayant consacré un montant global de recherche développement d'environ 1 milliard de francs au cours de l'année, chiffre devant être en sensible augmentation en 1990.

Les programmes de recherche et de développement sont principalement orientés vers les programmes Mica et Apache, les systèmes de

contre-mesure, les systèmes de lancement du Mistral et les études d'évolution technique des programmes en cours de production.

Dans les années à venir, la société prévoit de développer les études concernant notamment les missiles antiradar.

Les principales productions de Matra Défense concernent actuellement les missiles air-air Magic et super 530, sol-air Crotale et SATCP, les armements air-sol Durandal, bombes guidées laser, bombes freinées et bombes lance-grenades ainsi que des systèmes de contre-mesure.

**COMMANDES ET LIVRAISONS POUR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
RÉALISÉES EN 1989 ET PRÉVUES POUR 1990**

Matériels	1989		1990	
	Commandes	Livraisons	Commandes	Livraisons
R 440 (missile Crotale)	0	199	0	10
S.A.T.C.P. Mistral (munitions)	500	70	500	630
S.A.T.C.P. Mistral (système de lancement S.A.D.R.A.L.)	4	0	2	1
Super 530 F 1	0	15	0	0
Super 530 D	110	40	110	110
Magic 2	200	380	240	80
Bombe lance-grenade Belouga	0	300	0	150
Bombe guidée laser	0	0	0	40
Leurres : Spirale-Corail	74	0	81	5

**PRODUCTION ANNUELLE RÉALISÉE
EN 1989 ET PRÉVUE POUR 1990 PAR LA SOCIÉTÉ**

Matériels	1989	1990 *
Magic	660	170
Super 530 (F 1 et D)	100	130
Crotale	540	310
Mistral (munitions)	180	1 000
Durandal	50	0
Bombes guidées laser	0	140

* Prévisions.

Les principaux programmes menés en coopération sont actuellement l'Otomat développé avec l'italien Oto Melara, le missile lance-torpilles Milas avec Oto Melara, le missile S.A.T.C.P. Mistral produit soit totalement à l'étranger sous licence (Italie) soit partiellement à titre de compensation industrielle (Belgique et Espagne).

Enfin, le missile Apache sera réalisé en coopération avec l'Aérospatiale, coopération qui pourrait être étendue à des partenaires étrangers dans le but de partager les coûts et d'élargir le marché à l'exportation. Il en est de même pour le missile air-air Mica.

Pour l'avenir, la stratégie de développement de Matra Défense reposera sur la consolidation des domaines où la société a des positions fortes accompagnée d'une approche prudente des domaines nouveaux.

Pour ces derniers, compte tenu de la situation du marché, la voie suivie est l'innovation technique et la coopération avec des partenaires déjà bien avancés dans le domaine correspondant.

Pour les domaines où la société a des positions fortes, particulièrement les missiles aéroportés, la stratégie de Matra Défense sera d'acquiescer une assise internationale combinant les alliances stratégiques et l'ouverture des marchés. L'association de partenaires étrangers au développement de programmes comme le Mica ou l'Apache sera privilégiée.

D. - *La S.N.E.C.M.A.*

Le chiffre d'affaires de la S.N.E.C.M.A. atteint 13,5 milliards de francs en 1989, dont 5,6 milliards de francs pour la part armement.

La part militaire, dans l'ensemble de l'effort de recherche et développement de la S.N.E.C.M.A., est difficile à déterminer de façon précise, les activités de recherche générale s'appliquant souvent aux domaines civils et militaires et certains moteurs comme le CFM 56 peuvent équiper indifféremment des avions civils et militaires.

Il est cependant possible d'estimer le montant global des dépenses de recherche et de développement militaire à environ 1,7 milliard de francs pour 1989.

Les principaux programmes de recherche et de développement sont orientés vers les secteurs de l'aérodynamique, de la mécanique, de l'aérothermique, des matériaux nouveaux et des moyens de mesure. D'autre part, le développement du moteur M 88 destiné au Rafale et les programmes de moteurs civils de la famille CFM 56 mobilisent une part importante du potentiel de la société.

Les principaux moteurs actuellement en production sont les moteurs ATAR (Mirage 3, 5 et F 1), le moteur M 53, le Larzac (Alphajet), le moteur M 88 étant en phase de développement.